



L'ESSENTIEL
POUR
VOTER
EN 2024

ÉLECTIONS EUROPÉENNES
9 JUIN



Frédéric LETURQUE

Maire d'Arras
Président
de la Communauté
Urbaine d'Arras
Conseiller régional



Nadine GIRAUDON

Adjointe déléguée
à l'Administration
Générale, aux Ressources
Humaines, au Service à la
Population,
à la Communication et
au Protocole
Conseillère
de la Communauté
Urbaine d'Arras

Chers nouvelles électrices et nouveaux électeurs,

Vous n'êtes pas sans connaître notre devise nationale : « Liberté, Egalité, Fraternité »

La liberté : elle est essentielle pour pouvoir nous exprimer et choisir notre avenir.

L'égalité : chaque citoyenne et citoyen dispose des mêmes droits et devoirs devant notre Nation sans distinction de sexe, d'origine, d'orientation sexuelle ou de religion.

La fraternité : elle est nécessaire pour nous écouter et nous respecter.

C'est aussi la laïcité, ciment de nos principes républicains, qui garantit à chacun la liberté de conscience et vous permet, quelles que soient vos opinions et croyances, de vivre pleinement votre citoyenneté.

Ces valeurs accompagnent le droit de vote et s'appliquent aux personnes inscrites sur les listes électorales et disposant de leurs droits civiques et politiques. Ce droit, inscrit dans la Constitution, est également un devoir important pour le bon fonctionnement démocratique de notre pays et des institutions européennes. C'est par les différents scrutins auxquels vous serez amenés à participer, que vous choisirez vos représentants et les orientations politiques que vous souhaitez donner à notre pays et à notre continent.

Vous mesurez probablement l'importance de ce geste citoyen. C'est pourquoi nous comptons sur vous pour en être le relais et partager l'intérêt de s'exprimer dans les urnes, afin de bâtir une vision commune de notre République Française et de l'Union Européenne.

Depuis les dernières élections européennes, ce sont près de 4 millions de Français qui ont atteint la majorité et dont vous faites partie. Vous aurez au mois de juin l'occasion de faire entendre votre voix, pour façonner l'avenir du continent et l'opportunité de prendre part à l'émergence d'une Europe plus dynamique, inclusive, durable et protectrice. Ne vous y trompez pas : les nombreux enjeux de l'Europe (éducation, emploi, environnement...) correspondent à vos préoccupations qui sont au cœur des politiques européennes. Alors ne laissez pas les autres décider à votre place ! Votez dès que l'occasion vous est présentée ! C'est ainsi que vous deviendrez citoyen du monde de demain.

LA CARTE ÉLECTORALE

Si vous avez récemment mis à jour vos données personnelles, votre carte électorale vous sera envoyée par voie postale au plus tard début juin.

La carte d'électeur version 2022 (avec QR CODE) mentionne votre **numéro national d'électeur**. Ce **numéro est permanent, unique et propre à chaque électeur**. Il est **indispensable** pour établir une procuration.

Le QR Code permet d'accéder à l'ensemble des démarches liées aux élections.

PROCURATION - Nouvelles règles depuis le 1 janvier 2022

Définitions :

- . **Mandant** : Personne qui donne procuration
- . **Mandataire** : Personne à qui on donne procuration pour aller voter

Il est possible de donner une procuration à tout électeur inscrit sur les listes électorales françaises (qu'il réside Arras ou non, qu'il soit électeur français ou européen). Cette personne devra **obligatoirement se rendre dans votre bureau de vote**.

Il est possible de faire une demande de procuration :

- . En ligne sur le site « maprocuration.gouv.fr » via le site www.elections.interieur.gouv.fr
- . Grâce à un formulaire Cerfa dans un commissariat de police ou une brigade de gendarmerie.

ATTENTION, pour faire une procuration vous devez avoir **votre numéro d'électeur, ainsi que le numéro d'électeur et la date de naissance de la personne** à qui vous donnez procuration (ou toutes ses données d'état civil et sa commune de vote).

NOUVEAUTÉ

France IDENTITÉ

Avec le dispositif France Identité, vous pouvez certifier votre identité numérique et réaliser **une procuration de vote 100 % dématérialisée** (sans avoir besoin de vous rendre dans un commissariat ou gendarmerie).

BUREAU DE VOTE

Avant le scrutin, vous pouvez vérifier où se situe votre bureau de vote soit :

- . En scannant le QR code sur votre carte électorale ;
- . En vous rendant sur le site www.elections.interieur.gouv.fr ;
- . En contactant la mairie. Afin d'éviter une trop longue attente, entamez cette démarche dès que possible.

VOITURIER

La ville d'Arras met en place un **service d'aide au déplacement gratuit** pour les personnes ayant des difficultés de mobilité. Ce service nécessite **une inscription préalable** auprès du **service État Civil Élections au 03 21 50 69 18**.

Réservations ouvertes du 29 avril au 29 mai 2024.

PARTICIPER AU SCRUTIN

Vous souhaitez apporter votre aide à la bonne tenue des bureaux de vote ?

Vous pouvez être assesseur pour les prochaines élections européennes du dimanche 9 juin prochain.

Pour cela, il vous suffit de **prendre contact avec le service élections au 03 21 50 69 18 avant le 10 mai 2024.**

Cette mission n'est pas rémunérée : c'est une action citoyenne.

CONTACTS

Le service État Civil / Élections
de la mairie se tient à votre disposition
les lundis, mardis et vendredis
de 8 h à 12 h 15 et de 13 h 45 à 17 h

Les mercredis
de 8 h à 12 h 15 et de 13 h 45 à 18 h

Les jeudis
de 13 h 45 à 17 h

Tél : **03 21 50 69 18**

Mail :
etat-civil-elections@ville-arras.fr